



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU 11 FEVRIER 2025

Présidence : Norman Saivet

Participant : Laurent Marandel, Céline Mode, Thomas Poulain, Christophe Rouyer, Stéphane Czwakiel, Jean-Marie Wiehl, Bertrand Gaudriller, Pierrick Catoire.

TIRAGE COUPE U18

La commission procède à la rectification du PV de la réunion du 19/12/2024 lors de laquelle elle a procédé au tirage au sort d'un match d'un tour intermédiaire précédent les 1/4 de finale.

En effet, l'équipe de Courtisols 2 a été ajoutée par erreur à la liste des équipes encore qualifiées à date alors qu'elle n'est pas engagée dans la compétition puisque c'est l'équipe de Courtisols 1 qui est engagée et qui a été éliminée au 1^{er} tour.

De ce fait, il reste bien 8 équipes encore qualifiées à date (Avize Grauves US, Cormontreuil FC, Sézanne SC, St Martin La Veuve FC, Vitry FC, Dormans SC, Vertus Cote des Blancs, Cernay Berru Lavannes AS) et elles sont donc qualifiées pour les 1/4 de finales qui auront lieu le 15/03/2025.

En conséquence, la commission décide d'annuler la rencontre suivante :

Vertus Cote des Blancs – Cernay Berru Lavannes prévue le 22/02/2025, les 2 équipes étant qualifiées avec les 6 autres pour le tour suivant (1/4 de finale).

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 du RG de la FFF) et ce, dans les délais de deux jours Challenge et diverses coupes à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>) et dans le délais de sept jours pour le Championnat à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>), par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale du District Marne 8 rue Henri Dumant 51200 Epernay ou par voie électronique : competitions@marne.fff.fr

Le Président
N. SAIVET

La Secrétaire
C.MODE